

REPUBLIQUE DE COTE D’IVOIRE

ARCHIDIOCESE D’ABIDJAN

LÉGION DE MARIE

***SENATUS NOTRE DAME MEDIATRICE DE TOUTES GRACES***

***CONSEIL SUPERIEUR DE COTE D’IVOIRE***

**B.P. 853 ABIDJAN Cidex 1 ABIDJAN 28**

**Téléfax 20.21.45.24 *//* E-mail: regiamtg@yahoo.fr senatusmtg@yahoo.fr**

**LECTURE SPIRITUELLE : TIRÉE DU MANUEL 1ERE EDITION IVOIRIENNE**

**CHAPITRE 18, PARAGRAPHE 7, PAGE 116**

**TITRE : INSTRUCTION PERMANENTE**

**ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DU SENATUS, SOEUR CHRISTINE YAO**

**Magnificat frères et sœurs,**

De même qu'il y a des exigences dans la vie du chrétien, de même la Légion de Marie tient à ce que chaque légionnaire observe parfaitement ses quatre Commandements qui sont rappelés par le Président, à la première réunion de chaque mois du Praesidium.

1er - Les Légionnaires regarderont l'assistance ponctuelle et régulière aux réunions hebdomadaires des praesidia et mensuelles des Conseils comme te premier et le plus sacré de leurs devoirs envers la Légion. Sans cette assistance, leur apostolat serait un corps sans âme. Aussi, ne doit-on jamais omettre une réunion, même si le Président ou le Secrétaire était absent.

Si une nécessité empêchait de tenir au temps voulu ces réunions, on pourrait exceptionnellement les changer de jour ou d'heure, **mais on ne les supprime jamais**.

**Qui oserait manquer à l'appel de la Vierge Marie sans un vrai motif?**

Pourquoi une telle insistance sur la réunion?

Le Seigneur nous répond en Mathieu 18, verset 20 **«** **Là où 2 ou 3 sont réunis en mon Nom, je suis là au milieu d'eux.** **»** Le véritable Esprit Légionnaire étant un esprit de prière, le praesidium doit pouvoir compter sur ses membres qui ne manqueront pas les prières du début et le chapelet. La Légion étant une armée, comment arriver à entreprendre un travail important si le Praesidium ne peut pas compter sur la présence de ses membres à qui il doit donner les ordres pour le travail apostolique?

A la réunion hebdomadaire du Praesidium, le Légionnaire fera à haute et intelligible voix, un compte-rendu suffisant de la tâche qu'il aura accomplie. Ce compte-rendu des travaux étant un élément important de la réunion, sera préparé d'avance et avec soin.

Le Légionnaire doit mentionner : ce qui a été entrepris et réalisé, dans quel esprit, le temps qu'il a fallu, les méthodes utilisées, les échecs, les personnes qu'il n'a pas été possible d'atteindre. Cela aidera les membres inexpérimentés ou timides dans leur apostolat. La réunion doit être animée et joyeuse, il faut donc que les comptes rendus soient de nature à intéresser les membres autant qu'à les renseigner.

**2ème \_ la récitation quotidienne de la Catena ;**

Catena est un mot latin qui veut dire chaîne. Cette prière relie la Légion à la vie journalière de tous ses membres. Elle est aussi le lien qui les unit non seulement les uns aux autres mais aussi à la bienheureuse Marie.

La Légion impose la récitation de la Catena à tous ses membres. Pour ne pas être, par négligence, un anneau brisé dans la chaîne de prière quotidienne de la Légion, le Légionnaire la dira, chaque jour, là où il est, au milieu de ses occupations, ainsi il reprend courage, en faisant appel à la puissance de Dieu et à l'intercession de Marie.

Cette prière étant très courte, la Légion exhorte ses Membres Actifs à y ajouter, chaque jour, les autres prières de la Tessera.

**3ème \_ l'accomplissement hebdomadaire d'un travail actif légionnaire déterminé par son Praesidium**. Ce travail doit être substantiel, c'est-à-dire que le Légionnaire devrait y consacrer au moins 2 heures par semaine, en esprit de foi et en union avec Marie, de telle façon que dans ceux pour qui l'on travaille et dans ses collaborateurs, ce sait la personne de NOTRE-SEIGNEUR qui de nouveau est vue et servie par Marie sa Mère.

En tant que légionnaire, l'esprit de foi et l'union à Marie sont des dispositions importantes à avoir pour se distinguer des autres qui travaillent parce qu'ils en attendent un intérêt. Cet esprit ne doit même pas nous habiter. Le vrai travail légionnaire n'est pas accompli à 2 seulement mais **à 3**; car Marie, la Mère du Sauveur, est toujours au travail avec nous, elle ne peut agir sur les âmes que par nous. Le Légionnaire est un soldat, toujours prêt à intervenir dès qu'il voit un mal à combattre ou un bien à accomplir. Il ne doit donc pas se contenter seulement des 2 heures de travail, il sera toujours de service, ne reculera pas devant l'impossible car ce n'est pas un esprit de peur qu'il a reçu au baptême.

**4ème \_ le respect absolu pour la nature confidentielle des sujets traités aux réunions ou appris dans l'exercice du travail légionnaire**. Nous devons apprendre à garder le secret, à être discret dans nos relations avec les autres, surtout sur ce que nous apprenons dans l'exercice de nos travaux légionnaires, pour éviter des palabres inutiles. Car ce serait mal d'en parler au dehors après la réunion si nous nous sommes donnés à Marie et bien unis à Elle.

La Vierge donnera à la charité de son légionnaire, un caractère maternel. Il verra son prochain avec des yeux de mère; or une mère dissimule toujours les fautes de ses enfants.

Le vrai Légionnaire doit respecter le caractère inviolable dû à la personne humaine et tout ce qui le touche. On parle de secret professionnel, de secret médical, etc. Dieu lui-même nous respecte dans le sacrement de la réconciliation où tout ce que nous lui confions est strictement tenu secret.

En ce temps pascal, demandons au Christ ressuscité, de transformer nos cœurs et nos esprits pour que triomphe dans nos vies, le désir de le suivre jusqu'au bout malgré nos difficultés.